

SAUVEGARDE ET PROTECTION DE LA CORNICHE NAZAIRIENNE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Association loi 1901, agréée par arrêté préfectoral du 02/12/2013
siège social: 110 rue Ferdinand Buisson 44600 SAINT-NAZAIRE
Tél. 02 40 70 18 41 - Site: www.spcne.org -Mail: spcne44@yahoo.fr

Compte-rendu de réunion
Mardi 14 janvier 2025 à 18h
Salle 5
Maison des Associations
« Agora 1901 »
44600 Saint-Nazaire

Le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2024 n'ayant reçu aucune remarque est adopté.

- 1. Instance de suivi Parc éolien de Saint-Nazaire** : réunion du Groupe de travail environnement du parc éolien de Saint-Nazaire le 9 janvier à St-Nazaire. A l'ordre du jour, la présentation des travaux des groupes de travail thématiques environnement, (pêche et usages) de l'instance de concertation et de suivi du parc éolien en mer. SPCNE confirme ses résultats, la production réelle que nous avons relevée est inférieure à celle annoncée par EDF Energies.

Certaines associations sont satisfaites de la situation, cependant, la maintenance doit être permanente, la zone de sécurité de 100 m doit être contrôlée, la surveillance sera augmentée car certains bateaux (pêcheurs occasionnels) s'en rapproche trop.

- 2. Projet Take Kair** : La concertation sur le projet Take Kair, portée par Hynamics (filiale du groupe EDF), a démarré le 16 décembre dernier.

Take Kair est un projet innovant de production de e-carburant à destination de l'aviation, qui sera implanté à Donges, sur le domaine portuaire de Nantes Saint-Nazaire, à horizon 2030. Ce projet s'inscrit dans la stratégie de transformation écologique, énergétique et économique portée par le territoire. SPCNE a participé à la réunion de lancement de la concertation préalable le 17/12/2024 à 18h30 à Donges.

Pour approfondir certaines thématiques et pousser les échanges, l'équipe d'Hynamics a souhaité réserver un temps dédié aux associations, réunion le 22 janvier de 14h à 17h30 à Agora, St Nazaire. SPCNE sera présente. Pour l'instant il n'y a pas de retour d'expérience sinon le site de Auxerre qui est en service. SPCNE fait remarquer que la production d'hydrogène consomme beaucoup d'énergie, Vraiment vert ce projet ?

- 3. Conseil de Développement :**

- Ateliers de réflexion « A votre santé » du Conseil de développement : sur l'accès aux soins sur notre territoire et sur l'étude de zone, réunion le 9 janvier 2025, SPCNE excusée, présente à une autre réunion.
- Invitation à la Plénière du Conseil de développement le 19 décembre. Pas de participation.

- 4. Construction allée des Evenas**

SPCNE a envoyé, le 20 décembre, une lettre au procureur de la République, pour demander une procédure d'annulation et l'arrêt d'exécution d'un permis de construire entaché de faux et usage de faux pour la construction en cours allée des Evenas. Pas de réponse à ce jour. Un nouveau courrier va être envoyé à la Mairie pour montrer les dégâts sur les arbres.

- 5. 16 rue Ferdinand Buisson**

Toujours pas de réponse à notre 4^{ème} relance concernant la construction illégale sur ce bâtiment classé 3 étoiles.

Par contre nous avons eu un retour de l'adhérent sur la décision du Conseil d'État mettant en cause le jugement du TA qui aurait commis une faute de droit (En substance, le Conseil d'Etat reproche au

tribunal de ne pas avoir recherché « *si les règles applicables aux éléments de patrimoine s'opposaient nécessairement à l'extension d'une maison d'habitation classée dans la catégorie « deux étoiles » se trouvant dans le périmètre de protection des éléments de patrimoine classés dans la catégorie « trois étoiles »* »).

C'est exactement ce que nous avons argumenté dans notre recours amiable et lors de l'entrevue avec le service urbanisme.

Nous sommes interloqués par cette décision et quelques remarques s'imposent car :

- a) Au tribunal administratif l'avocat du propriétaire du 16 rue F.Buisson et le Service juridique de la Mairie ont invoqué les mêmes griefs qui ont été rejetés soit :
 - la requête est irrecevable, en l'absence d'intérêt à agir des requérants ;
 - les moyens soulevés par les requérants ne sont pas fondés.
- b) Au Conseil d'Etat le propriétaire du 16 rue F.Buisson et la Mairie ont un avocat **en commun** dont la mande est acceptée ; soit :
 - d'annuler ce jugement ;
 - de rejeter la demande.

De sorte que nous revenons à la case départ mais avec une certitude qu'entre le propriétaire du 16 rue F.Buisson et Mairie il y a collusion ou tout au moins échangent beaucoup

6. Courriers :

- Reçu, le 11 décembre, de GROUPAMA, l'attestation Responsabilité Civile Vie Associative
- Reçu, de la Préfecture, le 03 janvier, une invitation à la **commission de suivi de site du Parc B SFDM de Donges** qui se déroulera le mercredi 12 mars 2025 à 10h00 à la sous-préfecture de - Saint-Nazaire
- Reçu, de la Préfecture, le 03 janvier, une invitation **commission de suivi de site de Donges (Total-Energies, Antargaz et SFDM Parc A)** qui se déroulera le jeudi 13 février 2025 à 9h30 à la mairie de Donges.
- Reçu, une invitation à la cérémonie des vœux du Maire de St-Nazaire le 9 janvier et celle du Maire de Donges, le 10 janvier.
- Envoi des vœux aux adhérents et personnalités publiques en relation avec SPCNE.
- Non réponse à nos courriers, faire des relances
 - o Sous-préfecture pour les CSS oubliées (Cuneix, Ecossiernes, site de Kéraline à herbignac)
 - o Carene pour pb d'écoulement d'eau permanent au 66 rte de la Courance ;

Prochaine réunion le mardi 11 février 2025, salle 5, de la maison des Associations, à St-Nazaire.